

VIGY Nécrologie

M. Gérard Petit

Nous avons appris le décès de M. Gérard Petit, survenu le samedi 1^{er} octobre à Hessaing, à l'âge de 88 ans.

Né le 16 janvier 1934 à Vigy, il avait épousé, le 1^{er} mai 1965, M^{me} Andrée Maurice, décédée le 13 mai 1993.

Père de trois filles, Dominique, Marie-Odile et Isabelle, cet agriculteur retraité comptait également huit petits-enfants : Mylène, Emmanuel, Antoine, Baptiste, Thibaut, Louise, Ariane et Victor.

M. Petit était un ancien com-



battant d'Afrique du nord. Nos condoléances à la famille.

COURCELLES-CHAUSSEY Mariage

Laura et Yannick



En mairie, Guillaume Bernez, adjoint, a reçu le consentement mutuel de Laura Charot, infirmière, et de Yannick Stuber, aide médico-psychologique. Les mariés sont domiciliés à Servigny-lès-Raville.

Tous nos vœux de bonheur.

OGY-MONTOY-FLANVILLE La mairie d'Ogy se colore pour Octobre rose

Dans le cadre d'Octobre rose, la mairie d'Ogy se pare d'une couleur rose dès la tombée de la nuit à l'initiative de deux employés communaux, qui ont eu l'idée de rajouter le ruban symbole de la lutte contre le cancer.

La façade de la mairie est éclairée avec des ampoules led à partir de 18 h. Le ruban clignote pour sensibiliser les passants.



VIGY

Le Tourdion : une autre façon de chanter

Un grand spectacle est en préparation pour célébrer les 50 ans du groupe vocal. Vous aimez partager le chant en polyphonie et la chanson française ? Trois ensembles vous accueillent à tout moment pour partager les répétitions... et faire partie d'une famille.



Pour son 50^e anniversaire, le Tourdion prépare une comédie musicale, qui sera présentée le 19 novembre à Marly. Photo DR/Jacques Rollauer

Le Tourdion n'est pas une chorale comme les autres. Il est composé de trois groupes d'âges : Tourdion Plus pour les enfants de 8 à 14 ans, Ados pour les 15-20 ans et la Fête en chansons pour les adultes. Ces trois groupes chantent séparément ou ensemble, selon les occasions. Un lien les unit : l'amour de la chanson française chantée en polyphonie et mise en scène. En effet, depuis des années, le Tourdion joue et interprète des titres célèbres du répertoire francophone.

Plus que des chanteurs

Ces trois groupes se distinguent par leur fonctionnement. Ils répètent tous un week-end par mois (ou un dimanche pour les enfants et les ados), sous la direction de quatre cheffes de chœur : Élo-

die Grandmaire, Alexandra Jeanjean, Dominique Knecht et Lucie Letournel. Des moments studieux et conviviaux, qui font que les membres de l'association sont plus que des chanteurs. Ils organisent des événements, partent en vacances ensemble. Des liens amicaux se créent. Cela se ressent sur scène.

Une équipe technique bénévole

Lors de ses spectacles, le Tourdion est sonorisé et mis en lumière par des bénévoles qui se sont formés ensemble à l'utilisation du matériel technique de spectacle. Ils recherchent des personnes intéressées par cet aspect de spectacle pour transmettre ou

recevoir un savoir-faire.

« 50 nuances de chansons »

Le 19 novembre prochain à 20 h, au NEC de Marly, le Tourdion fêtera ses 50 ans par une création : une comédie musicale haute en couleur, 50 nuances de chansons. C'est la première fois que ce genre sera présenté par le Tourdion. Un grand événement attendu, après les difficultés dues aux restrictions de la période Covid.

Les places pour ce spectacle sont en vente au bureau de l'association (2, rue des Campanules à Metz-Magny).

Renseignements : tél. 03 87 63 13 90 ou le.tourdion@wanadoo.fr.

ANNONCES LÉGALES

Avis publics

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE

Avis d'enquête publique

Projet d'implantation de deux bâtiments industriels à usage d'entrepôt et de bureaux sur le territoire des communes de Hagondange et de Talange (lot A) et de Hagondange (lot B), par la société AREFIM GRAND EST

L'arrêté préfectoral n°2022-DCAT-BEPE-191 du 20 septembre 2022 prescrit une enquête publique unique sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la société AREFIM GRAND EST pour l'implantation de deux bâtiments industriels à usage d'entrepôt et de bureaux sur le territoire des communes de Hagondange et de Talange (lot A) et de Hagondange (lot B). L'enquête publique unique aura lieu du 25 octobre 2022 au 25 novembre 2022 inclus, pendant une durée de 32 jours, dans les mairies des communes de Hagondange et de Talange ainsi que dans les communes concernées par le rayon d'affichage de 1 km conformément au code de l'environnement : Marange Silvange et Maizières les Metz.

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné Mme Marie-Elisabeth Becker, chef de service, conseillère municipale, en qualité de commissaire enquêteur.

Les dossiers d'enquête relatifs à ces projets, comportant notamment les dossiers de demande de permis de construire, d'autorisation environnementale, l'étude d'impact, l'étude de dangers, les résumés non techniques, les avis des services consultés lors de la phase d'examen, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), la réponse de l'exploitant, sont déposés aux mairies de Hagondange et de Talange, pendant toute la durée de l'enquête ou toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le public pourra formuler, le cas échéant, ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Hagondange et de Talange. Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de la commissaire enquêteur à la mairie de Hagondange (place Jean Burger - 57300 Hagondange) ou à la mairie de Talange (46, Grand Rue - 57525 Talange), ou par courrier électronique, à l'adresse suivante : « pref-consultations-metz@moselle.gouv.fr ». Les dossiers d'enquête sont également consultables pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la préfecture de la Moselle à l'adresse suivante : « www.moselle.gouv.fr - publications - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Metz ». Un accès gratuit aux dossiers sur un poste informatique situé à la préfecture de la Moselle est également mis à disposition de toute personne qui souhaite le consulter, aux horaires d'ouverture du public.

Les observations recueillies sont tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les mairies de Hagondange et de Talange.

Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet précité.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- à la mairie de Hagondange : mardi 25 octobre 2022, de 9 heures 30 à 12 heures jeudi 10 novembre 2022, de 14 heures à 16 heures 30 vendredi 25 novembre 2022, de 9 heures 30 à 12 heures

- à la mairie de Talange : mardi 25 octobre 2022, de 14 heures à 16 heures 30 jeudi 10 novembre 2022, de 9 heures 30 à 12 heures vendredi 25 novembre 2022, de 14 heures à 16 heures 30.

Les dossiers d'enquête sont communicables à toute personne à sa demande et à ses frais auprès du préfet de la Moselle dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Dès l'ouverture de l'enquête, les conseils municipaux des communes de Hagondange, Talange, Marange Silvange et Maizières les Metz ainsi que le conseil communautaire Rives de Moselle sont appelés à donner leur avis sur les demandes d'autorisation environnementale. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture des registres d'enquête.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées au pétitionnaire représenté par M. Thomas Godard - ingénieur environnement - société B27 SDE - 19 bis, avenue Léon Gambetta - 92120 Montrouge - tél 06 34 95 57 72.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur aux mairies de Hagondange et de Talange, à la préfecture de la Moselle (DCAT-BEPE) et sur le site internet de la préfecture de la Moselle : « www.moselle.gouv.fr - publications - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Metz ».

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus, après avis éventuel du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CO-DERST).

Les maires des communes de Hagondange et de Talange disposeront d'un délai de deux mois à compter de la réception du rapport de la commissaire enquêteur pour instruire les demandes de permis de construire et accorder ou refuser le permis de construire.

324036900

COMMUNE DE CHÂTEAU-SALINS

Arrêté du Maire Engageant la modification du PLU

VU les articles L.153-36 et suivants du code de l'urbanisme, VU le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune approuvé le 17 septembre 2010.

VU la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune approuvé le 18 juin 2013.

VU la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune approuvé le 30 juin 2017.

ARRETE

Article 1 : la mise en oeuvre de la procédure de modification n°3 du PLU.

Article 2 : le présent arrêté et le projet de modification seront notifiés avant l'ouverture de l'enquête publique aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme :

- le Préfet ;
- les Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;
- le Président de la Communauté de Communes du Saulnois
- les Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale, de la Chambre des Métiers, de la Chambre d'Agriculture ;

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de la bonne exécution du présent arrêté.

Château-Salins, le 20 septembre 2022
Le Maire

323440000

Marchés publics et privés

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)

COMMUNE DE FALCK

Avis d'Appel Public à la Concurrence

Identité de l'organisme qui passe le marché : Commune de Falck 1 rue de la Gare 57550 FALCK

Objet du marché : Marché de travaux d'amélioration du système de comptage du réseau d'alimentation en eau potable à Falck Procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 1° du Code de la commande publique

Date limite de réception des offres : 24/10/2022 à 11h00

Retrait des dossiers : Téléchargez le dossier de consultation sur la plateforme <https://marchespublics-matec57.fr/>

Dépôt des candidatures et des offres : uniquement par voie électronique sur la plateforme <http://marchespublics-matec57.fr/>

Contact : Mairie de Falck 03 87 93 16 21

mairiefalck@falckhargarten.fr

MATEC (assistant à maîtrise d'ouvrage) 03 55 94 18 11

marches.publics@matec57.fr

Date d'envoi à la publication : 30/09/2022

324165400



Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

Plus de 20.000 appels d'offres en cours
100% gratuit | Alertes par email